Code de conduite fournisseurs

UNI-K DRC SARL · décembre 2026. Ce code s'applique à tous ceux qui vendent du cacao à UNI-K : planteurs, coopératives, collecteurs et intermédiaires, ainsi qu'aux transporteurs et prestataires. Il est expliqué oralement en swahili ou en français lors du premier achat. Les coopératives et les collecteurs le signent.

1. Pas de travail des enfants

- Aucun enfant de moins de 16 ans ne travaille dans les plantations ou le séchage pour le cacao vendu à UNI-K, hors aide légère en famille qui ne l'empêche pas d'aller à l'école.
- Aucun jeune de moins de 18 ans ne fait de travail dangereux : machette, port de charges lourdes, produits chimiques, travail de nuit.

2. Pas de travail forcé

Le travail est libre. Personne ne travaille pour rembourser une dette, sous la menace, ou parce que ses papiers d'identité sont retenus.

3. Achats justes et transparents

- Le cacao est pesé devant le vendeur sur une balance contrôlée, et le poids est noté sur un bon d'achat.
- Le prix est annoncé avant la pesée et payé en entier, sans retenue cachée.
- Le vendeur reçoit une copie du bon d'achat.

4. Pas de déforestation

- Le cacao ne provient pas de terres déboisées après le 31 décembre 2020, ni d'une aire protégée comme le parc national des Virunga.
- Le fournisseur accepte de donner l'emplacement de ses parcelles (coordonnées GPS) pour la traçabilité exigée par le règlement européen EUDR.

5. Qualité

Le cacao livré respecte nos critères d'achat :

CRITÈRE	LIMITE
Grainage	100 fèves pour 100 g maximum
Humidité	8 % maximum
Défauts totaux	5 % maximum
Fèves ardoisées	5 % maximum
Goût	Aucun faux goût

CRITÈRE	LIMITE
Allergènes	Aucun

Le cacao n'est ni mouillé, ni mélangé à des pierres ou à d'autres corps étrangers pour augmenter son poids.

6. Santé, sécurité et environnement

Les produits phytosanitaires interdits ne sont pas utilisés. Les produits autorisés sont stockés hors de portée des enfants et loin du cacao. Les déchets ne sont pas jetés dans les cours d'eau.

7. Intégrité

Le fournisseur n'offre aucun paiement ou cadeau aux employés d'UNI-K pour obtenir un meilleur prix, un meilleur classement ou une pesée favorable. Il signale toute demande de ce type.

8. Contrôles et suites

UNI-K peut visiter les plantations, les lieux de séchage et les entrepôts de ses fournisseurs. En cas de manquement, nous cherchons d'abord une correction avec le fournisseur et un délai. Pour un cas grave (travail forcé, pire forme de travail des enfants, déforestation, corruption) ou un refus de corriger, UNI-K arrête ses achats auprès de ce fournisseur.

Mécanisme de signalement

N'importe qui peut signaler un manquement à ces deux codes : un employé, un planteur, un client, un voisin ou une ONG.

1. **Canal.** Par e-mail à ethics@unik-cocoa.com, ou de vive voix auprès du gérant à Beni. Le signalement peut être anonyme.
2. **Accusé de réception** sous 7 jours quand une adresse de contact est donnée.
3. **Examen** par une personne qui n'est pas mise en cause par le signalement. Si la gérance est concernée, le signalement va à l'actionnaire, Unite Logistics.
4. **Réponse** sur les suites données, en principe sous 30 jours.
5. **Confidentialité et protection.** L'identité de la personne qui signale n'est partagée qu'avec son accord. Aucune sanction ni représaille contre un signalement fait de bonne foi, même s'il se révèle infondé.
6. **Registre.** Chaque signalement et sa suite sont notés dans un registre, revu une fois par an avec la mise à jour des codes.